

VIH, sida : je suis suivie régulièrement sur le plan gynécologique

Drs Patrick Oddo et Sabine De Sanctis

Adresse du site : www.docvadis.fr/docteurs-oddo-de-sanctis



Validé par
le Comité Scientifique Infectiologie

Les femmes séropositives doivent être suivies très régulièrement sur le plan gynécologique, car la présence du virus expose à certains risques.

Quelle contraception pour moi ?

Le préservatif masculin est recommandé.

Le préservatif féminin est également efficace. Il se met à l'intérieur du vagin et peut être mis en place plusieurs heures avant le rapport sexuel. Le gynécologue vous apprendra à bien le placer. Il ne doit jamais être réutilisé.

Ces deux types de préservatifs associent contraception et protection de votre partenaire.

Un moyen de contraception supplémentaire, est également nécessaire car vous n'êtes pas à l'abri d'une rupture du préservatif masculin ou d'une mauvaise mise en place du préservatif féminin. Votre gynécologue choisira avec vous la méthode la mieux adaptée.

Attention ! Aucune de ces méthodes – pilule ou stérilet – ne remplace le préservatif, ce n'est qu'une protection supplémentaire.

La pilule : Certaines pilules ne peuvent pas être associées à vos traitements du fait d'éventuelles interactions. D'autre part, il peut arriver que l'excès de cholestérol ou de graisses dans le sang provoqué par le traitement, constitue une contre-indication à la prise de la pilule.

Le stérilet : Une infection génitale haute peut vous empêcher de l'utiliser.

La pilule du lendemain : Elle peut-être requise en cas de rupture du préservatif ou de rapport non protégé.

Il est bien d'avoir un examen gynécologique une fois par an et une mammographie à partir de 50 ans dans le cadre du dépistage national.



Il est bien d'avoir un examen gynécologique une fois par an et une mammographie à partir de 50 ans dans le cadre du dépistage national.

Combien de fois par an dois-je prévoir un examen gynécologique ?

Au moins une fois par an.

Votre gynécologue procédera à un frottis cytologique afin de rechercher la présence du papillomavirus (HPV), présent dans le processus d'apparition du cancer invasif du col de l'utérus. Au cours de cette consultation, on s'attachera aussi à détecter d'éventuelles infections gynécologiques, candidoses (champignons), herpès génital, auxquelles vous pouvez être exposée.

Quel type d'examen suis-je susceptible de devoir faire ?

Dès la découverte de votre séropositivité, un examen complet est réalisé.

Le frottis consiste à passer simplement un écouvillon, une sorte de grand coton tige, sur le col utérin. Ce

prélèvement est effectué en dehors des règles, en l'absence de toute infection et à 48 heures d'un rapport sexuel. Il permet de prélever des cellules qui seront adressées à un laboratoire. Il s'agit d'un frottis cytologique. Cet examen est tout à fait indolore. La pose du spéculum peut être simplement inconfortable si vous n'êtes pas tout à fait détendue.

En cas de lésions visibles ou de résultats anormaux du frottis cytologique, un examen complémentaire pourra être nécessaire. Il pourra s'agir soit :

D'une colposcopie : Le col est examiné à l'aide d'un microscope après application de colorants qui permettent de repérer les éventuelles anomalies avec précision.

D'une biopsie : Un peu de tissu est prélevé sur le col de l'utérus pendant la colposcopie et adressé au laboratoire d'analyses.

D'un nouveau frottis pratiqué dans un délai de 3 à 6 mois.

Le gynécologue examinera également une fois par an, votre anus et votre canal anal ou vous demandera de consulter le spécialiste de cet examen : le proctologue. Là encore, c'est dans une optique de dépistage du papillomavirus (HPV), avec frottis et biopsie en cas de résultats suspects.

Je veux un enfant ou j'attends un enfant, que dois-je faire ?

Il faut en parler au gynécologue, à votre médecin traitant ou à l'équipe qui vous suit à l'hôpital.

Il est indispensable d'en parler car dans les 2 cas, un protocole particulier est requis pour préserver votre conjoint, vous-même, et votre bébé.

Quand dois-je faire une mammographie ?

Le suivi mammographique et le dépistage doit être systématique à partir de 50 ans comme pour toutes les femmes.

Je suis ménopausée, quel médicament puis je prendre ?

Les indications sont les mêmes que pour toutes les femmes, en particulier en ce qui concerne la prévention de l'ostéoporose. La voie percutanée sera préférée pour éviter le passage du traitement contre la ménopause vers votre foie.



Et ma sexualité, mon bien être, ma libido

Ne laissez pas vos questions sans réponse et parlez en avec l'équipe médicale, avec le gynécologue. Des psychologues ou des sexologues peuvent également vous accompagner.

Si les modifications de votre corps deviennent difficilement supportables, fonte de vos joues, de vos fesses, seins qui deviennent volumineux, parlez en. Votre traitement peut peut-être être adapté, vous pouvez adopter un régime alimentaire différent, et vous adresser à un dermatologue.